

PROGRAMME TRAVAUX 2023

ASSOCIATION SYNDICALE DE LA BIOLLE A LA ROIZE

I FAUCARDAGE MECANIQUE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
La Volouize	P	3,76	268	1 008
Le Palluel	P	6,64	476	3 161
Plage du Palluel	P	20,75	178	3 694
Fossé n° 5	S	6,78	132	895
Le Rif Tronchard	P	6,85	1 268	8 686
La Biolle (St Martin le Vinoux jusqu'au 1er rejet lac EDF)	P	11,33	4 526	51 280
Le Mondragon	P	8,30	1 435	11 911
Malsouche (plage)		8,86	140	1 240
Fossé des Bonnais	P	6,48	465	3 013
La Roize	P	22,50	2 305	51 863
Etang de Roize	P	10,30	991	10 207
La Biolle (entre le 1er et le 2ème rejet lac EDF)	P	16,00	1 577	25 232
Fossé n° 4 (Le Fontanil) (CD 105 F au Rif Tronchard)	S	11,44	670	7 665
Les digues du Lanfrey amont SNCF (pour mémoire)	P	8	560	4 480
Parcelle syndicale à Voreppe + fossé limitrophe				8 750
TOTAL AS TOUTES SAISONS en m2				193085 m2

2°) Faucardage mécanique hors cultures

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Le Mondragon	P	10,96	4 279	46 898
Fossé n° 5 (Le Fontanil)	S	7,19	296	2 128
Le Palluel	P	14,26	3 847	54 858
Fossé n° 1 et 2 au Fontanil	S	5,00	(321+271)	2 960
La Volouize	P	10,07	1 349	13 584
Fossé n° 4 (Le Fontanil)	S	5,50	300	1 650
Le Rif Tronchard (SNCF-Pont au lieu-dit "la Verrerie")	P	7,70	300	2 310
La Biolle (2° passage) (St Martin le Vinoux jusqu'au 1er rejet lac EDF)	P	11,33	4 526	51 280
La Biolle (entre le 1er et le 2ème rejet lac EDF)	P	16,00	1 577	25 232
Fossés secondaires (plaine de Voreppe)	S	6,00	12 150	72 900

Le Rif Tronchard (2ème passage)	P	5,32	1 628	8 661
Le fossé des Bonnais (2ème passage)	P	6,48	465	3 013
Le Fossé n° 4 au Fontanil (2ème passage)	P	11,44	670	7 665
Les fossés secondaires n° 1, 2, 2 bis,3, 4,9,15,17,24, 45 (plaine de Voreppe)	S	5	3 090	15 450
Parcelle syndicale à Voreppe (2ème passage)				8 750
TOTAL AS HORS CULTURE en m2				317 339 m2

SURFACE TOTALE TRAITEE **510 424 m2**

TOTAL FAUCARDAGE 510 424 m2 x 0,06950 € x 1,20 = **42 569 €**

TOTAL FAUCARDAGE MECANIQUE	42 569 €
-----------------------------------	-----------------

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

TRAVAUX A REALISER PAR DES ENTREPRISES DE REINSERTION OU DES ENTREPRISES PRIVEES

1) Fauchage manuel du réseau syndical en zone dépourvue de servitude

* Biolle, fossé des Bonnais, canal Biolle Vence, Rif Tronchard, fossé n° 4 (St Egrève), Volouize, torrent de Roize, fossé de l'île Plançon, fossé n° 24 (bi-pass amont AREA) 2 passages	19 200 €
* plage de Malsouche, piège à matériaux du Béal et délaissé de la Roize	3 200 €
* section d'écoulement de la Vence entre la voie SNCF et la route de Grenoble (2 passages) (pour mémoire)	
* section d'écoulement du ruisseau du Lanfrey entre la voie SNCF et la route départementale (1 passage) (pour mémoire)	
* section d'écoulement du Palluel dans la propriété du château de Beauplan	1 100 €
* section d'écoulement du torrent de Malsouche entre la plage et la limite du périmètre de l'AS de PPR	800 €
* section d'écoulement et servitudes d'entretien du fossé des Iles et du fossé Ecoparc Prix forfaitaire	2 500 €
* section d'écoulement du ruisseau des Bonnais sur une cinquantaine de mètres en aval du chemin des Dormilles, ainsi que la servitude d'entretien et des abords immédiats du ruisseau des Bonnais sur sa section canalisée en aval de la voie SNCF Prix forfaitaire	1 250 €

2) Débroussaillage manuel (entreprise de réinsertion)

* de la berge rive droite du Palluel entre la route départementale et le confluent avec la Roize ainsi que de l'îlot en aval de l'autoroute
11 975 m² + 1 574,50 m² = 13 549,50 m²

* des fossés secondaires n° 44 (rejet Volouize), n° 45 (amont SNCF) et n° 47 (Béal amont et aval SNCF) sur la commune de Voreppe
180 m² + 2 X 811 m² + 2 (778 + 870) m² = 5 098 m²

* du fossé de l'île Plançon dans la ZI de la Thivolière à Voreppe : 720 m²

* de la berge rive droite de la plage du Lanfrey et du Palluel sur la commune du Fontanil-Cornillon : 1 842 m²

* de plusieurs sections de berge rive gauche et rive droite de la Biolle sur la commune de St Egrève (aval autoroute, Ets VICAT, ZI des Glairaux) : 5 500 m²

* de la berge rive gauche de la Volouize entre la voie SNCF et la confluence avec le Palluel. Nettoyage des plantations : 2 200 m²

* de la section d'écoulement du fossé n° 3 (Palluel) au Fontanil-Cornillon sur 300 mètres en amont de la voie SNCF : 2 400 m²

* des berges rive droite ou rive gauche selon les profils du canal de Mondragon à Voreppe sur 780 mètres cumulés : 4 680 m²

28 908,50 X 0,40 € TTC/m² + 7 080,00 X 0,42 € TTC/m² = 14 537 € **14 537 €**

3) Abattage sélectif d'arbres morts et dangereux sur les sections de cours d'eaux suivants :

* La Vence

* La Roize et sa plage

* Le Palluel

* La Biolle

18 000 €

4) Traitement des polygonums (renouée du Japon) sur l'ensemble du réseau géré par l'A.S. de Pique Pierre à Roize (fauche + traitement)

2 000 €

TOTAL TRAVAUX MANUELS	62 587 €
------------------------------	-----------------

III CURAGES

1°) Curage de propreté sur toutes les communes

a) Deux passages (juin et septembre)

* La Biolle sur environ 650 mètres à l'amont du dallot de Carrefour à St Egrève
2 x 650 m x 2,40 €/m x 1,20 =

3 744 €

* Le Rif Tronchard sur 530 mètres à l'amont de la voie SNCF sur la commune du Fontanil-Cornillon
2 x 530 m x 2,40 €/m x 1,20 =

3 052 €

* Les fossés n° 2, 4 et 5 dans le secteur de Malfanjouze et de la Rochette sur la commune du Fontanil Cornillon sur 650 m à l'aval de la RN 75

2 x 650 m X 2,40 €/m X 1,20 = **3 744 €**

* Les fossés n° 4, 5 et 6 dans le secteur de Chamoussière à Voreppe entre la route Nationale et la voie SNCF
2 x 850 m X 2,40 €/m X 1,20 = **4 896 €**

b) Un seul passage

* La Volouize dans le secteur de Morletière à Voreppe en aval de la RD3
250 m x 2,40 €/m x 1,20 = **720 €**

* La Biolle dans le périmètre des Ets VICAT (canal de l'Usinier --> sortie VICAT)
150 m x 2,40 €/m x 1,20 = **432 €**

* Le ruisseau des Bonnais le long du chemin des Dormilles à St Egrève
200 m x 2,40 €/m x 1,20 = **576 €**

Total des curages de propreté 17 164 €

2°) Curages

Commune de Saint Egrève

* Curage de la Biolle sur 430 mètres en aval de la voie SNCF à raison de 0,500 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive gauche du cours d'eau
430 m X 2,50 €/m X 1,20 = **1 290 €**

* Curage du piège à gravier situé sur le ruisseau des Bonnais en amont de la voie ferrée avec évacuation des matériaux extraits à la charge de l'entreprise
Un forfait **450 €**

Commune du Fontanil-Cornillon

* Curage du ruisseau du Rif Tronchard sur 1030 mètres en amont du pont de la Tannerie à raison de 0,250 à 0,500 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive gauche et ou rive droite du cours d'eau
1 030 m x 2,40 €/m x 1,20 = **2 966 €**

Commune de Voreppe

* Curage du fossé du fossé n° 32 sur 855 mètres en aval de son exutoire dans la Volouize à raison de 0,250 à 0,500 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive droite et ou rive gauche du fossé
855 m x 2,40 €/m x 1,20 = **2 462 €**

* Curage du fossé secondaire n° 40 sur toute sa longueur à raison de 0,250 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive droite et ou rive gauche du fossé
560 m x 2,40 €/m x 1,20 = **1 613 €**

* Curage des fossés n° 9, 11 et 24 dans le secteur des Granges à raison de 0,250 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive droite et ou rive gauche des fossés
1060 m x 2,40 €/m x 1,20 = **3 052 €**

* Curage du fossé secondaire n° 4 dans le secteur des Espinas à raison de 0,250 m ³ /m avec régalaage des matériaux extraits sur la servitude rive droite du fossé 490 m X 2,40 €/m X 1,20 =	1 412 €
TOTAL CURAGES	30 409 €

IV TRAVAUX DIVERSSur l'ensemble des communes de l'AS de la Biolle à la Roize

* Evacuation en décharge agréée des végétaux (mis à ressuyer plage du Lanfrey) issus des curages de propreté sur l'ensemble du réseau de l'AS de BR durant les campagnes 2022 et 2023. Mise en forme du stock de matériaux sur la parcelle syndicale à Voreppe pour entretien à venir mécanique	4 000 €
* Travaux d'entretien de la végétation (élagage mécanique et ou manuel) au droit des servitudes d'entretien du réseau syndical (Biolle, Rif Tronchard, le Palluel, la Roize)	16 500 €
* Marché de surveillance et d'entretien du dégrilleur du dallot de la Biolle et des rejets n° 1 et n° 2 de la Biolle dans les étangs EDF	6 000 €
* Entretien des différentes techniques végétales, plantations réalisées par l'AS de PPR sur son réseau ces dernières années et en particulier sur la parcelle syndicale, le Palluel, le Rif Tronchard et la Volouize	2 500 €
* Visite de suivi et d'entretien des ouvrages et serrureries propriétés de l'AS de Pique Pierre à Roize (Biolle, Rif Tronchard, Lanfrey, Béal, Roize....)	600 €
* Remise en état de la signalisation au droit des propriétés syndicales (plage et torrent de Roize, propriétés syndicales....) (panneau de stationnement interdit plage de Roize)	1 000 €
* <u>Sur la commune du Fontanil-Cornillon</u> - Remise en place de quelques blocs déstabilisés aux deux extrémités de la plage du Lanfrey (seuil d'entrée et de sortie) Un forfait	500 €
TOTAL TRAVAUX DIVERS	31 100 €

IV FOND D'INTERVENTION D'URGENCE

Location en régie d'un engin type pelle à chenille 4 jours x 800 € x 1,20 =	3 840 €
Location en régie de main d'oeuvre équipée de tronçonneuse : 4 jours (X 2 hommes) x 640 € =	2 560 €
TOTAL FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE	6 400 €

PROGRAMME DE TRAVAUX 2023	173 065 €
----------------------------------	------------------

Dressé par le surveillant de travaux,
Yvan GLENAT

Vu et vérifié par le Président,
Gilbert JAY